

AU SERVICE DE LA LITURGIE PAPALE

Rev. Pierre Jounel, qui, nuper pie obitus, inter validiores liturgistas suae aetatis recensendus videtur, in hac contributione postuma illustrat quomodo in aetate tam conciliari quam postconciliari in lucem evenerit necessitas procedendi ad reformationem quorundam rituum qui coniecti videntur cum eodem Concilio et cum ministerio ipsius Summi Pontificis. Insuper, testem sese praebet de nonnullis elementis quae, liturgicam instaurationem respiciunt.

Lorsque le Pape célèbre l'Eucharistie au sein d'une assemblée de fidèles, il le fait avec la même simplicité qu'un évêque dans sa cathédrale ou dans une autre église de son diocèse. Mais, si Jean-Paul II célèbre désormais dans cette simplicité pleine de grandeur, il le doit à son prédécesseur, le pape Paul VI. Celui-ci dut subir, lors de l'inauguration de sa Charge apostolique, le 30 juin 1963, tout le déploiement d'une cour de la Renaissance, qui culminait dans l'imposition de la tiare aux trois couronnes, pour signifier qu'il était « le Père des princes et des rois, le Recteur du monde »¹.

Paul VI ne devait jamais admettre le renouvellement d'une telle exhibition. Il était préoccupé de son opposition flagrante à l'esprit de l'Évangile et de son incidence sur l'opinion publique, d'autant que la transmission à la télévision des funérailles de Jean XXIII avait profondément déçu les téléspectateurs.

C'est le 14 septembre 1964 que Paul VI inaugura le renouveau de la liturgie papale, en concélébrant la Messe d'ouverture de la quatrième session du Concile, alors que l'*Ordo* de la concélébration n'était pas encore promulgué. Deux mois plus tard, il devait poser un geste hautement symbolique de sa rupture avec le passé, en déposant sa tiare sur l'autel de Saint-Pierre, en présence des Pères du Concile. Il avait décidé qu'elle serait vendue au profit des pauvres (13 novembre 1964).

Jean-Paul I ratifiera les vues de Paul VI au seuil de son bref pontifical, en renonçant au rite du couronnement papal, qui remontait au IIe siècle. Quant à Jean-Paul II, il a été le premier pape à refuser d'être porté sur la *sedes* lors de son entrée processionnelle dans Saint-Pierre. Un moyen plus moderne et moins spectaculaire devait, il est vrai, être mis à sa disposition.

¹ Cf. Pierre JOUNEL, « Des funérailles de Paul VI à celles de Jean Paul Ier », dans *La Maison-Dieu* 135 (1978) 175-190, ici pp. 183-186 [= Pierre JOUNEL, « Des funérailles de Paul VI à l'inauguration du ministère pastoral du pape Jean Paul II », dans Pierre JOUNEL, *Liturgie aux multiples visages: Mélanges*, CLV-Edizioni Liturgiche, Roma, 1993 (= *Bibliotheca Ephemerides Liturgicae* » *Subsidia* 68), pp. 365-378].

*Christe, Deus noster,
qui secundo die firmamentum formans
quasi solidamentum scripturarum in ecclesia preparas,
quo caelestes populos angelorum
ab infirmitate inferiorum hominum,
quasi aquas ab aquis, discernere voluisti;
quique, dua testamenta constituens,
figuram veteris sacrificii
per testamentum novum in immolatione tui corporis complevisi:
da nobis; ut intellectu prudentiae angelicis potestatis,
quasi aquis superioribus, sociemur,
et semper ad superna tendamus,
qualiter ita solidamentum utriusque legis
in corde nostro praepolleat,
ut resurrectionis tuae potentia
ad gaudia nos petrahat infinita.*

(José Vives (ed.), *Oracional visigótico*,
[Feria II] ad vesperum Completuria, n. 880)

1. La réforme de la liturgie papale

La consultation de Paul VI

Pour une raison que j'ignore, à l'automne 1964 le pape Paul VI nous fit demander, à Mgr Martimort et à moi-même, par l'intermédiaire du P. Bugnini, notre avis sur les aménagements les plus urgents à apporter au déroulement des célébrations papales. Martimort m'invita à rédiger le texte de notre réponse commune, s'engageant à le réviser attentivement et à y ajouter ses propres remarques. Mais il n'en fit rien et il envoya à Rome ma rédaction, sans même joindre sa signature à la mienne. Le P. Bugnini hésita à transmettre au Pape ce rapport tel quel, le jugeant d'un ton trop peu conforme au style de la Curie romaine. Sur le conseil de son entourage, il le fit toutefois. Or ces pages furent accueillies avec beaucoup de faveur par Paul VI, qui en souligna au crayon les passages les plus percutants. Il fit remettre mon travail au coetus *De Capella papali*, dont il me nomma consultant. C'est le schéma 86 du Consilium (*De Capella papali I*), enregistré à la date du 9 mars 1965.

Dans ce rapport, je mettais d'abord en relief le fait que la réforme liturgique, entreprise en 1903 par le pape S. Pie X, n'avait jamais franchi, de l'avis même du Pontife, les portes de la basilique Saint-Pierre. Je soulignais aussi le défaut structurel des célébrations papales, celui de vouloir déployer simultanément la fonction sacerdotale de l'Évêque de Rome et l'étiquette profane relevant de sa souveraineté temporelle sur le territoire de la Cité du Vatican. Il est donc indispensable, au préalable, de dissocier d'une manière absolue la fonction liturgique du pontificat romain et ce qui relève de son principat politique.

Or, de fait, l'étiquette de cour est omniprésente à Saint-Pierre lors d'une messe solennelle du Pape, avec en premier lieu le déploiement d'une armée de parade: garde-noble, garde palatine, garde-suisse. Il est particulièrement insupportable d'entendre, pendant la consécration, le cliquetis des armes réglé par des ordres donnés en langue allemande (J'écrivais vingt ans après la guerre). C'est aussi la présence, à la droite du Pape, d'un « prince assistant au trône » et, de part et d'autre, des *flabelli* en plumes d'autruches. S'y ajoutent les préséances accordées au patriciat romain, aux membres des anciennes familles régnantes et au Corps diplomatique, tandis que le peuple chrétien est tenu à distance. On regrette aussi que le chant grégorien soit totalement supplanté par la polyphonie du 16e siècle. On regrette plus encore l'absence totale de la participation du peuple aux dialogues liturgiques et surtout à la table du Seigneur.

Quant à la transmission télévisée des célébrations, elle comporte une exigence de compétence et de dignité dans l'accomplissement des rites par tous les clercs qui évoluent autour du Pape. On ne supporte pas de voir le cérémoniaire papal se moucher ostensiblement, le diacre incapable

d'ouvrir l'encensoir pour le présenter au Pontife lors de l'offertoire, plus encore d'apercevoir un cardinal lisant son bréviaire tandis qu'on proclame la Parole de Dieu.

Les travaux du coetus de la Chapelle papale

Les travaux du *coetus* de la Chapelle papale furent pratiquement dévancés ou rendus inutiles par les décisions radicales de Paul VI et de ses successeurs. Soucieux de mettre en relief la collégialité épiscopale, Paul VI voulut que le cérémonial papal ne différât pas notablement de celui des évêques, après la mise à jour et la simplification de celui-ci.

La distinction du spirituel et du temporel fut réalisée sans retard par Paul VI, qui supprima les Corps militaires pontificaux à l'exception de la garde-suisse (1970). La disparition de celle-ci aurait peiné les catholiques helvétiques, surtout ceux des cantons germanophones, mais sa présence aux célébrations liturgiques devint extrêmement discrète. Tous les grands offices de Cour furent également supprimés et le patriciat romain appelé à rendre d'autres services au Pape et à l'Église locale de Rome, en particulier dans le domaine caritatif.

Le *coetus* s'appliqua d'abord à simplifier certains rites pontificaux, comme la solennisation du *Lavabo* et l'usage antique de la communion du Pape au trône avec la double procession des Saintes Espèces, mais Paul VI décida de ne rien ajouter à l'*Ordo Missae*, renonçant en particulier au privilège papal exclusif de célébrer l'Eucharistie au maître-autel des quatre basiliques majeures de Rome. Certains collègues furent chargés de simplifier le rite de la « création » de nouveaux cardinaux, d'autres de mettre en valeur l'imposition du pallium, le 29 juin, aux nouveaux archevêques métropolitains et d'en rénover le formulaire.

Pour moi, on me pria de préparer un *Ordo pour l'entrée en charge du Pontife romain nouvellement élu*. Paul VI avait fait don solennellement pour les pauvres de la tiare que lui avait offert le diocèse de Milan lors de son élection au souverain pontificat, mais il n'avait publié aucun document juridique abolissant le rite du couronnement du Pape. Il fallait donc admettre l'hypothèse de son maintien et procéder à sa mise en conformité avec la réforme liturgique, en l'adaptant à l'esprit de Vatican II. J'établis un double rituel. Le premier comportait la remise du pallium au nouveau Pape au début de la Messe et, au terme de celle-ci, « l'hommage du peuple chrétien au nouveau Pontife suprême de l'Église et la bénédiction papale ». Si le Pape le désirait, cet hommage comporterait, en plus, le couronnement avec une formule nouvelle: « Père saint, reçois la couronne par laquelle est signifié que tu tiens dans le peuple de Dieu la place du Souverain Pasteur, Notre Seigneur Jésus-Christ. A lui la gloire dans les siècles ». On chanterait ensuite le *Christus vincit*. Mais le refus par Jean-Paul Ier d'être couronné rendit inutile cette proposition. La

Constitution apostolique *Universi Dominici gregis* de 1996, promulguée par Jean-Paul II sur la réforme du Conclave ne fait plus référence au couronnement papal. Elle mentionne seulement « la Cérémonie solennelle d'inauguration du pontificat ».

2. De la clôture du Concile aux funérailles du Pape

C'est à titre personnel que le P. Bugnini me confia la rédaction de deux rites exceptionnels, ceux de la Conclusion du Concile Vatican II (1965) et des Funérailles du Pape (1975). Ils ont été imprimés, l'un et l'autre, à l'Imprimerie vaticane: *Ordo et Methodus in concludendo Concilio Oecumenico Vaticano II* (2 fascicules, l'un pour le 7 et l'autre pour le 8 décembre); *De funere Summi Pontificis* (ex « *Ordine exsequiarum Summi Pontificis vita functi* » (1978).

La Conclusion du Concile Vatican II

Le dernier Concile dont on ait décrété juridiquement la clôture était le Concile de Trente (4 décembre 1563). En effet, le Concile Vatican I fut interrompu au lendemain de sa première session (18 juillet 1870), mais l'entrée des troupes piémontaises dans Rome, le 24 septembre suivant, et la suppression des Etats Pontificaux empêchèrent sa reprise.

De plus, si la liturgie tient une place importante dans un Concile avec la Messe d'ouverture de chaque séance plénière et l'intronisation du Livre des Evangiles, sa clôture ne comporte pas de célébration solennelle. Celle du Concile de Trente consista seulement dans les acclamations d'action de grâce au Seigneur, prononcées par le cardinal de Lorraine, président-légit, auxquelles répondaient tous les Pères. Elles ont été insérées à la fin du chapitre III, qui conclut la XXV et dernière session du Concile. Les conciles wisigothiques et ceux du Moyen-Age comportent une ultime prière de demande de pardon: *Nulla est, Domine*, pour tous les manquements à la charité qui ont pu en ternir les débats (il arriva à des Pères de se tirer la barbe!). On a un témoin de ce rituel dans le *De modo celebrandi Concilium* (Vat. lat. 57488), que G.P. Pozzi venait juste de publier (1965). Mais on ne trouve que rarement les acclamations d'action de grâce, car celles-ci étaient d'ordinaire improvisées.

C'est à partir de ces données que j'établis l'*Ordo* de la Clôture du Concile en une seule célébration selon la tradition. Mais le pape Paul VI prit une décision de dernier moment. Il voulut que la conclusion du Concile se répartisse sur deux jours, de manière à y associer le peuple des fidèles, dont le Concile venait précisément de mettre en lumière l'importance dans l'Eglise. Le 7 décembre verrait la *clôture juridique du Concile* au terme de la quatrième session dans la Basilique vaticane, et le 8 décembre sa *conclusion populaire*, avec une messe célébrée par le Pape sur la

Place Saint-Pierre. C'est au terme de cette messe qu'interviendraient les acclamations épiscopales de conclusion du Concile.

On en lira une description détaillée dans mes *Mélanges* dont on trouvera le texte ci-après en appendice.

Les Funérailles du Pontife romain

Les Funérailles du Pontife romain telles que les décrit le Cérémonial de 1516, comportaient neuf messes solennelles, les *novendialia*, célébrées durant neuf jours consécutifs en l'absence du corps du Pontife défunt. Celui-ci était déposé dans un triple cercueil et descendu dans les cryptes vaticanes au soir du deuxième jour, en présence des seuls cardinaux et des membres de la famille pontificale.

Ce fut, au 20^e siècle, une erreur que de faire de ce rite intime l'essentiel des Funérailles et, pour Pie XII et Jean XXIII, de les téléviser. L'impression fut désastreuse. Le pape Paul VI décida de rénover au plus tôt l'ordonnance des Funérailles papales et de faire de la Messe, célébrée en présence du corps du Pontife et au milieu de l'assemblée chrétienne, le seul acte public de ces Funérailles.

Dans la tâche qui m'était confiée, il s'agissait d'abord de mettre en œuvre l'*Ordo exsequiarum* publié par le Consilium en 1969. Celui-ci avait substitué à l'absoute (*Libera me, Domine*) un rite d'adieu. L'idée me vint d'un *triple adieu* remplaçant les cinq absoutes de la liturgie pontificale antérieure: l'adieu de l'Eglise locale de Rome serait suivi de l'adieu des Eglises d'Orient selon l'un de leurs rites, puis viendrait, en conclusion, l'adieu de l'Eglise universelle. Le projet fut accueilli et ratifié d'emblée par Paul VI. Il craignait, dit-il avec humour, que, s'il lui venait de mourir avant d'avoir promulgué le Décret « on ne lui fasse pas grâce d'un clerc ». On lira ci-dessous en appendice la mise en œuvre du nouvel *Ordo* à sa mort, que devait suivre à brève échéance celle de Jean-Paul I^{er}. Dans la Constitution apostolique *Universi Dominici gregis* de 1996, qui règle la tenue du conclave et l'élection du Pontife romain, le pape Jean-Paul II a prescrit que les cardinaux « se conforment à cet *Ordo exsequiarum Romani Pontificis* (n. 27).

Stabat Mater dolorosa

Il m'est bon de mettre un terme à ces souvenirs en évoquant une simple prière à Marie. En 1972, un déséquilibré avait martelé le visage de la Pietà de Michel-Ange à Saint-Pierre. Après sa restauration, la statue reprit sa place dans la Basilique et le pape Paul VI vint la dévoiler, le 25 mars 1973, lors de l'Angélus de midi, devant un petit groupe d'invités, dont tous les artisans d'un travail aussi méticuleux. Son cérémoniaire Mgr. Noé, me demanda, la veille, de composer une prière pour

cette brève cérémonie. Celle-ci comportait une monition et une oraison, dont voici le texte français original.

Tu as voulu, Seigneur,
que, dans la lumière de la Face de ton Fils,
nous ayons accès à ta lumière inaccessible,
et que le visage des Saints
laisse transparaître ta tendresse:

Permetts que cette statue, œuvre du génie de l'homme,
sur laquelle nous arrêtons notre regard avec amour,
nous conduise à la contemplation de la Toute Pure,
et nous achemine, à travers Elle,
à la révélation de ta splendeur.

Par Jésus le Christ notre Seigneur. Amen?

Appendice

LES CELEBRATIONS DE LA CLÔTURE DU CONCILE ET DES FUNÉRAILLES DE PAUL VI³

I

La conclusion du Concile

Par décision du Pape, la conclusion du Concile se répartit sur deux jours. La session publique du mardi 7 décembre 1965 marqua la clôture juridique du Concile, mais le message du Concile au monde et les *laudés* furent réservées au lendemain, à la fin de la messe de l'Immaculée Conception.

Le 7 décembre, on procéda au vote final sur la Constitution *Gaudium et spes*, les Décrets relatifs à l'Activité missionnaire de l'Église, au Ministère et à la vie des prêtres, et enfin à la Déclaration sur la liberté religieuse, que le Pape promulgua aussitôt.

La liturgie de clôture du Concile prévoyait ensuite immédiatement la récitation par le Pape de la prière *Nulla est, Domine*, en demande de pardon pour tous les manquements à la charité qui avaient pu se manifester au cours des débats. Mais ce fut la surprise. On vit le cardinal Jean Willebrands s'avancer et lire en français la déclaration commune de réconciliation du Pape Paul VI et du Patriarche Athénagoras, puis le cardinal Augustin Bea lire le bref apostolique effaçant de la mémoire de l'Église catholique l'ex-communication portée en 1054, contre le patriarche de Constantinople. Le métropolitain Méliton d'Héliopolis s'approcha du Pape, qui lui remit le bref de la réconciliation, et ils échangèrent le baiser de paix. La prière *Nulla est* vint ensuite. Depuis les temps lointains des conciles de l'Espagne wisigothique, elle n'avait jamais eu un tel impact. Pour tous les assistants, il ne s'agissait plus d'évoquer dans l'humilité les frictions inhérentes aux discussions conciliaires, mais d'implorer le pardon divin pour neuf siècles de rupture de la communion entre les deux Églises de Rome et de Constantinople. Il en alla de même de la récitation commune du *Pater* et, après la bénédiction solennelle du Pape, de l'échange du baiser de paix entre les Pères, que suivit la belle prière

³ L'auteur a voulu reproduire en appendice des extraits tirés de deux articles précédemment publiés: Pierre JOUNEL, « Les célébrations liturgiques du Concile Vatican II et du synode diocésain », dans *L'Année canonique* 31 (1988) 291-310; repris dans Pierre JOUNEL, *Liturgie aux multiples visages: Mélanges*, CLV-Edizioni Liturgiche, Roma, 1993 (= *Bibliotheca Ephemerides Liturgicae* » *Subsidia* 68), pp. 327-346; ensuite Pierre JOUNEL, « Des funérailles de Paul VI à celles de Jean Paul Ier », dans *La Maison-Dieu* 135 (1978) 175-190, repris plus tard sous un titre différent comme Pierre JOUNEL, « Des funérailles de Paul VI à l'inauguration du ministère pastoral du pape Jean Paul II », dans P. JOUNEL, *Liturgie aux multiples visages*, pp. 365-378. Ces textes ont été reproduits avec des éléments de mise à jour bibliographique.

² Note de la rédaction: Le texte de Mgr Jounel a été reproduit tel qu'il l'a rédigé, avec les seuls ajouts de la mise en page typographique et de quelque précision mineure pour ce qui concerne le renvoi bibliographique.

de S. Grégoire le Grand, déjà mise en valeur par le Pontifical romano-germanique: *Deus qui nos pastores*⁴. Et le *Te Deum* pouvait éclater.

Le 8 décembre, après la messe célébrée par le Pape sur le parvis de la basilique vaticane, par un lumineux matin de l'hiver romain, des messages du Concile furent remis à des représentants des gouvernants, des hommes de la pensée et de la science, des artistes, des femmes, des pauvres, des malades, de tous ceux qui souffrent, et enfin des jeunes. On vit le vieux Jacques Maritain recevoir des mains de Paul VI le message destiné aux penseurs. Puis ce furent les acclamations finales et le renvoi. Les *laudes* furent chantées par cinq évêques, représentant les cinq parties du monde, tandis que toute l'assemblée leur faisait écho: vœux pour le pape Paul VI et pour le repos du pape Jean XXIII, vœux pour les Pères et pour les évêques qui n'avaient pu se joindre à eux, pour les communautés chrétiennes qui avaient envoyé des observateurs au Concile; vœux pour les responsables des peuples, pour ceux qui croient au Dieu unique et pour tous les hommes de bonne volonté. Les acclamations, qu'entrecoupait le *Christus vincit*, s'achevèrent sur de vibrantes professions de foi: « Saint Concile Oecuménique du Vatican, nous professons sa foi, nous garderons toujours ses décrets »; « Tous nous croyons ainsi, tous nous sentons ainsi. C'est la foi du bienheureux Pierre et des Apôtres, c'est notre foi ».

Le soir, une longue procession aux flambeaux, organisée par les jeunes, parcourut Rome, de Sainte-Marie-Majeure à Saint-Pierre, dans les chants de joie, lointain écho de celle qui, au soir de la première session du concile d'Éphèse, le 22 juin 431, avait reconduit les Pères à leurs demeures en acclamant la *Théotokos*⁵.

II

Les funérailles de Paul VI

Pour les funérailles de Paul VI, on décida d'abord qu'elles consisteraient essentiellement dans la célébration de la Messe en présence du corps, le rite des adieux, et la sépulture au premier jour des *novendialia*. La célébration se déroula sur la Place Saint-Pierre en présence d'une foule immense.

La célébration eucharistique

La Messe, chantée intégralement en latin, fut concélébrée par tous les Cardinaux présents à Rome sous la présidence du Doyen du Sacré-Collège

⁴ GREGOIRE LE GRAND, *Homilia XVIII in Evangelia*, in fine: PL 76, 1149; Cyrille VOGEL - Reinhard ELZE, *Le Pontifical romano-germanique*, Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano, t. I, 1963 (= *Studi e Testi* 226), p. 290, n. 55.

⁵ Pierre JOUNEL, « Les célébrations liturgiques du Concile Vatican II et du synode diocésain », dans P. JOUNEL, *Liturgie aux multiples visages*, pp. 339-340.

qui fit l'homélie. Les trois oraisons furent celles de la troisième série (C) des oraisons du Missel pour le Pape défunt. Les lectures étaient *Apocalypse* 21, 1-5a. 6b-7, suivie du *Psaume* 22 (*Dominus pascit me*), *Actes* 10, 34-43 et *Jean* 21, 15-19. La procession de l'évangile fut accompagnée de l'Alléluia avec un double verset (*Jn* 6, 40). Il n'y eut pas de Prière universelle, en raison sans doute de la *Valedictio* finale. Le *De profundis*, avec l'antienne *Lux aeterna*, accompagna la communion du célébrant et du peuple.

Le rite des adieux

Puis vint la *Valedictio*, qui constituait la principale innovation rituelle. A la place des cinq absoutes du passé, on adressa au Pape le triple adieu du Peuple romain, des Églises orientales et de l'Église universelle. Une monition du Cardinal Doyen l'ouvrit:

Frères bien-aimés, l'heure est venue de confier à la douce pitié de Dieu l'âme de son serviteur le Pape Paul, qui fut notre Père dans la foi, le Pasteur de la sainte Église catholique. Invoquons pour lui dans l'Esprit Saint le Père des miséricordes par Celui qui est l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes, le Pasteur des pasteurs, notre Seigneur Jésus Christ.

L'adieu de l'Église de Rome consista dans une litanie. Après la Sainte Vierge Marie, « Mère de Dieu, Mère de l'Église, Salut du Peuple romain », on invoqua les Apôtres, puis les saints Papes, les Martyrs des premiers âges (Martyrs du Vatican, Ignace d'Antioche, Hippolyte, Justin, Apollonius, Tarsicius, Agnès, Cécile, Eugénie), les saints prêtres d'hier (Gaspard Del Bufalo, Vincent Pallotti) sans oublier Philippe Neri, et les saintes romaines (Marcelle, Paule, Française). L'oraison (*Missale Romanum* B) fut dite par le Cardinal Vicaire, archevêque du Latran.

L'adieu des Églises orientales avait été emprunté à la liturgie byzantine: tropaire *En pisti kai agapi*, ecténie *Eleison imas*, suivie d'une oraison. Voici le tropaire:

Dans la foi, l'amour et l'espérance, dans la douceur, la simplicité et la dignité sacerdotale, tu as brillé, Père digne d'une mémoire éternelle. C'est pourquoï le Dieu qui est avant les siècles et que tu as suivi placera ton esprit au lieu de la lumière et de la joie où reposent les saints, et au jugement tu obtiendras du Christ le pardon avec une ample miséricorde.

En fait, le rite fut accompli par le patriarche Maronite que Paul VI avait reçu dans les jours qui précédèrent sa mort et avec qui il avait prié pour le malheureux Liban. C'est avec émotion qu'on entendit monter en syriaque et en arabe ces chants d'une tonalité neuve pour des oreilles occidentales, tandis que le patriarche enveloppait d'encens la dépouille mortelle du Pape.

Le dernier adieu fut celui de toute l'Église: *Credo quod Redemptor meus vivit*. Le Cardinal Doyen chanta ensuite l'oraison *Deus, fidelis remunerator*⁶.

La sépulture

Puis on vit les douze *sedarii* prendre avec respect sur leurs épaules le cerceuil du Pape, sous les applaudissements de la foule, et, précédés du clergé, entrer lentement dans la basilique, tandis que retentissait l'*In paradisum*. La procession s'avança à travers la nef vide, déjà gagnée par la nuit, au chant des psaumes de Pâques: *Psaume 113A In exitu* (antienne *Te suscipiat Christus in paradisum*), *Psaume 117 Confitemini* (antienne *In pace factus est locus eius et in Sion habitatio eius*). L'« humble pèlerin », comme avait aimé à se présenter Paul VI en partant pour la terre de Jésus, s'en allait vers la sainte Sion, tandis que son corps reposerait près de celui du Pêcheur de Galilée dans l'attente de la résurrection. La dernière prière fut celle du Rituel:⁷ *Seigneur Jésus Christ, avant de ressusciter, tu as reposé trois jours en terre*⁸.

Pierre JOUNEL †

SUMMARIA

Dans une contribution qui paraît après sa mort, Mgr Pierre Jounel, récemment disparu, qui est l'un des liturgistes les plus importants de sa génération, rappelle l'exigence qui s'est manifestée, à l'époque conciliaire et post-conciliaire, d'une réforme de certains rites liés d'une manière spécifique au Concile et au ministère du Souverain Pontife. De plus, il donne son témoignage sur quelques éléments particuliers de la réforme elle-même.

Mons. Pierre Jounel, recentemente scomparso, è da considerare uno tra i più importanti liturgisti della sua generazione. Nel contributo postumo che pubblichiamo egli ricorda l'esigenza manifestatasi già nei tempi conciliari e poi in quelli postconciliari di procedere alla riforma di alcuni riti specificamente legati al Concilio e al ministero del Sommo Pontefice. Egli si rende anche testimone a proposito di alcuni dettagli della riforma.

In a posthumous contribution, Monsignor Pierre Jounel, recently deceased, one of the most important liturgists of his generation, recalls the need that became evident in the period of the Council and subsequently to reform some rites specifically linked to the Council and to the ministry of the Supreme Pontiff. Furthermore he offers testimony regarding some details of the reform itself.

⁶ Cf. *Missale Romanum, editio typica altera*. Typis polyglottis vaticanis, 1975, p. 897: *Orationes pro defunctis*, I. *Pro papa*, A; cf. *Missale Romanum, editio typica tertia*, Typis vaticanis, 2002, p. 1217: *Orationes diversae pro defunctis*, I. *Pro papa*, A.

⁷ *Rituale romanum* [...] *Ordo exsequiarum, editio typica*, Typis polyglottis vaticanis, 1969, n. 53.

⁸ Pierre JOUNEL, « Des funérailles de Paul VI à l'inauguration du ministère pastoral du pape Jean Paul II », dans P. JOUNEL, *Liturgie aux multiples visages*, pp. 339-340.

SEGNALAZIONI BIBLIOGRAFICHE

Rubricam de Notis Bibliographicis in nostro periodico resumere contendimus, ut lectores notitiam habere possint de articulis validioribus in periodicis, praesertim monographicis, editis. Omnes articuli ita praesentantur ut eorum argumentum compendiose significetur, ad aliquam orientationem illico et immediate prospiciendam.

EDITIO TYPICA TERTIA MISSALIS ROMANI

Ecclesia Orans 19 (2002) 265-314

NEBEL J., Die « *Editio typica tertia* » des « *Missale Romanum* ». *Eine Untersuchung über die Veränderungen*. Vastissima e dettagliatissima rassegna dei cambiamenti introdotti con la 3ª edizione tipica del Messale Romano, arricchita da valutazioni e corredata da utilissime tabelle comparative con l'edizione 1975.

Ephemerides Liturgicae 116 (2002)

BARBA M., *Il Temporale, l'« Ordo Missae » e il Santorale del « nuovo » Messale Romano*, 320-366. Si esaminano i nuovi apporti rituali eucologici e rubricali ai settori indicati nel titolo. Precede un confronto con l'edizione 1975, seguito dalla citazione delle fonti dell'*editio typica tertia* e dalla motivazione delle scelte operate.

FUSCO R., *Agiografia e fonti liturgiche: la nuova « Praefatio II de Sanctis Martyribus » nel Messale Romano*, 307-319. Analizzando le fonti del nuovo prefazio, si scopre come la sua fonte (Sacramentario Veronese) deve più agli influssi della tradizione agiografica che a quelli biblici e patristici.

TRAN VAN KHA F.B., *Le « Symbolum Apostolorum » dans l'« Ordo Missae » de l'« Editio typica tertia » du Missal Romain*, 298-306. Pre-messo un rapido sguardo sulla storia dell'uso nella messa di rito romano della professione di fede, si considerano le concessioni fatte dalla Santa Sede dopo il Vaticano II a favore dell'uso del *Symbolum Apostolorum*, tenendo anche nel debito conto la prassi ormai ampliata con il suo inserimento nell'*Ordo Missae*.

BRAGA C., *Il nuovo Calendario liturgico*, 285-297. Nel contesto delle riforme liturgiche del secolo XX, si indaga sulle nuove celebrazioni inserite nel Calendario generale con la terza edizione tipica del Messale Romano, segnalando i santi « nuovi », esaminando possibili motivi per le variazioni aggiunte, analizzando le categorie di appartenenza e offrendo

EPHEMERIDES LITURGICAE

COMMENTARIUM TRIMESTRE DE RE LITURGICA
CURA ET STUDIO PRESBYTERORUM CONGREGATIONIS MISSIONIS

DIRECTIO: Alessandro Pistoia, C.M., tel. 0632802223

REDACTIO: Anthony Ward, S.M., tel. 06328021

ADMINISTRATIO: Eugenio Giola, C.M., tel. 063216114

VIA POMPEO MAGNO, 21 - I-00192 ROMA

FAX 063221078 - c/c P. 56307002 EDIZIONI LITURGICHE

clv@mm.netuno.it - <http://www.chiesacattolica.it/clv>

Consiglio di redazione: C. BRAGA C.M. - C. JOHNSON, O.S.B.
A. PISTOIA C.M. - A. WARD, S.M.

Direttore responsabile: ALESSANDRO PISTOIA, C.M.

Autorizzazione del Tribunale di Roma, Decr. n. 18217 del 1° agosto 1980
Tipografia Giannaroli - Via E. Fermi, 10 - Frascati

SUMMARIUM

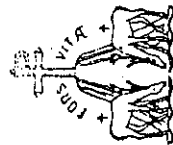
WARD, A., Some Eucology of the 1969 « Ordo Exsequiarum »	3-51
MANZI, F., Memoria, imitazione e testimonianza della beatitudine sulla povertà.....	53-82
GIAMPIETRO, N., In memoriam: Mons. Pierre Journel (1914-2004).....	83-86
JOUNEL, P., L'Élaboration du Missel de Vatican II: Souvenirs personnels.....	87-113
JOUNEL, P., Au service de la liturgie papale.....	115-124
PISTOIA, A., Segnalazioni bibliografiche	125-128

Quilibet auctor, qui in nostro periodico dissertationem, notam, vel recensionem aut relationem, ediderit, ipsemet, non vero Directio, de sua dissertatione, relatione et iudicio sponsor erit. Quae vero non subsignantur, periodici Redactioni adscribenda sunt.

VOL. CXIX

2005

EPHEMERIDES LITURGICAE



CENTRO LITURGICO VINCENZIANO
EDIZIONI LITURGICHE